



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20180405-CONS-AG-18-036  
-DE  
Date de réception préfecture : 16/04/2018

COMMUNAUTÉ  
**D'AGGLOMÉRATION**  
DE BASTIA

Conseil du 5 avril 2018

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Délégation de service public d'exploitation des services de transports publics urbains de personnes - Avenant n°3 à la convention d'affermage 2013-2020 (mise à jour de la consistance des services)**

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 avril à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 27 mars 2018.

**ETAIENT PRESENTS :**

Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Philippe PERETTI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGIO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Michel SAVELLI, Céline SIMONI-PIACENTINI, François TATTI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI, Mattea LACAVE.

**ONT DONNE POUVOIR :**

Angèle BRUNINI	à	Jean -Louis MILANI
Marie-Dominique CARRIER	à	Jean-Joseph MASSONI
Michel CASTELLANI	à	Linda PIPERI
Emmanuelle de GENTILI	à	Philippe PERETTI
Marie-Dominique GIAMARCHI	à	Marie-Christine BERTOLUCCI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Ivana POLISINI
Etienne PERFETTI	à	Jean BIAGGINI
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGIO
Marie-Hélène VALENTINI	à	Jean-Jacques PADOVANI
Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI
Gilles SIMEONI	à	Mattea LACAVE

**QUORUM : 21**

**ABSENTS :**

Eliane ARRIGHI-LENZIANI  
Marie-Paule HOUEMER  
Thérèse LORENZI

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

**OBJET : Délégation de service public d'exploitation des services de transports publics urbains de personnes - Avenant n°3 à la convention d'affermage 2013-2020 (mise à jour de la consistance des services)**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en communauté d'agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 26 novembre 2012, attribuant la délégation de service public des transports urbains à la société de Autobus Bastiais ;

Vu le contrat d'affermage et ses annexes conclu entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Société des Autobus Bastiais pour une durée de 8 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;

Vu l'avenant n°1 approuvé par délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 juillet 2013 ;

Vu l'avenant n°2 approuvé par délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 9 mars 2018 ;

Vu l'article 28.7 du contrat de DSP, permettant dans des conditions financières inchangées, de modifier l'offre de services dans la limite de moins 2% à plus 3% de kilomètres par rapport au kilométrage total annuel de référence ;

Considérant le kilométrage actuellement produit par le délégataire, et la nécessité de mettre à jour la consistance des services conformément à l'article 28.7 du contrat de DSP ;

Considérant les différentes réunions de concertation entre la Communauté d'Agglomération de Bastia, les représentants des communes et le délégataire ;

Vu le projet d'avenant n°3 et ses annexes ;

Vu le rapport n°6 ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE**

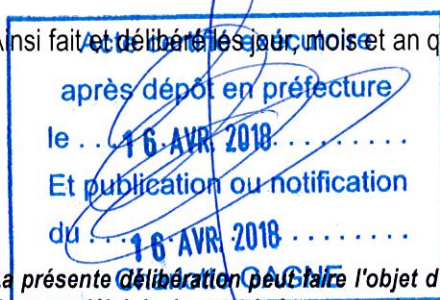
(Contre : MM. TATTI, MORGANTI et Mme VESPERINI – Abstention : MM. RIOLACCI, ZUCCARELLI et Mme MEZZANA)

Le projet d'avenant n°3 au contrat de DSP ainsi que ses annexes (ci-joints), portant mise à jour de la consistance des services de transports urbains ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et



**LE PRESIDENT**

**François TATTI**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification